

# Bureau d'audiences publiques sur l'environnement



## Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec

### Venez donner votre opinion

Débutée en octobre 2002, la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec entre dans la deuxième partie de ses travaux. C'est le moment, pour chacun, d'exprimer son opinion et ses préoccupations.

Au cours des rencontres thématiques et des séances de la première tournée régionale, les échanges entre commissaires, conférenciers, personnes-ressources, spécialistes et participants ont permis de rassembler des connaissances relatives à la production porcine et aux impacts qu'elle engendre en apportant notamment certaines précisions quant aux situations particulières de chaque région visitée.

La deuxième partie constitue le moment privilégié pour les citoyens, les groupes et les municipalités de faire connaître leur opinion. Pour ce faire, ils pourront déposer un mémoire, qu'ils pourront présenter en audience si telle est leur intention. Les personnes qui ne voudraient pas rédiger de mémoire pourront, le cas échéant, exprimer oralement leur point de vue devant la Commission. **Toutes les personnes intéressées à présenter un mémoire ou un exposé en audience devront s'inscrire auprès du secrétariat de la Commission entre le 20 janvier et le 20 février 2003.**

Pour offrir aux personnes intéressées la possibilité de venir exprimer leur opinion, la Commission a prévu une deuxième tournée régionale qui l'amènera dans la plupart des villes visitées en première partie. Comme le permettent les Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, la Commission tiendra, à certains moments, simultanément dans deux villes, des séances publiques pour entendre les citoyens, groupes et municipalités et formera en conséquence deux équipes alors qu'à d'autres moments, elle sera complète. La Commission sera complète lors de son passage à Québec, Saint-Hyacinthe, Saint-Charles-Borromée, Montréal, Drummondville, La Pocatière et Sainte-Marie.

Au cours de cette deuxième partie, la tribune est offerte aux citoyens, aux municipalités et aux groupes pour qu'ils puissent se faire entendre. Par ailleurs, la Commission a prévu accorder aux groupes nationaux qui ont participé activement à la première partie de la consultation publique, une séance spécifiquement consacrée à l'audition de leur mémoire ainsi qu'à l'échange qui s'ensuivra avec la Commission. L'agenda de cette deuxième partie débute le lundi 3 mars 2003, à Québec.

## 1. Modalités relatives au dépôt de mémoire

Les citoyens ont accès, pour rédiger leur mémoire ou préparer leur exposé oral, aux documents déposés et aux transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique. Cette documentation est disponible dans les centres de consultation et dans le site Internet de la Commission.

Les personnes qui comptent présenter un mémoire ou un exposé devront s'inscrire par téléphone entre le 20 janvier et le 20 février 2003 auprès du secrétariat de la Commission aux coordonnées ci-dessous. Au moment de leur inscription, la coordonnatrice du secrétariat leur réservera une plage horaire. La Commission souhaite recevoir les mémoires deux semaines avant la date fixée pour la présentation. La réception de leur mémoire confirmera leur inscription à l'horaire des séances publiques.

**Madame Anne-Marie Gaulin, coordonnatrice**  
**Secrétariat de la Commission sur le développement**  
**durable de la production porcine au Québec**  
**Téléphone : (418) 643-7447**  
**Sans frais : 1 800 463-4732**

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation en audience. Quant aux mémoires non présentés, ils sont rendus publics graduellement, au cours de la deuxième partie de l'audience. Lorsque les mémoires sont rendus publics, ils sont publiés dans le site Internet et des copies sont acheminées dans les centres de consultation.

La date limite pour déposer un mémoire sans présentation devant la Commission est le 15 mai 2003.

### MANDAT

*« La commission devra établir le cadre de développement durable de la production porcine, en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Elle devra aussi examiner les modèles de production présents au Québec en regard de leurs forces et faiblesses ainsi que des impacts sur les milieux rural, agricole et sur le secteur de la transformation. À cette fin, la commission devra plus spécifiquement proposer un ou des modèles de production favorisant une cohabitation harmonieuse des activités en considérant les conditions propices au développement de la production porcine dans le respect de l'environnement »*

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,  
à l'Environnement et à l'Eau

## 2. Préparer un mémoire

Un mémoire est un document servant à exposer une opinion sur un sujet qui préoccupe son auteur. Il permet également de développer et de préciser l'argumentation qui soutient l'opinion exprimée. Il importe de s'assurer que le mémoire présenté contient :

- ◆ la mention du titre de la consultation ;
- ◆ une courte présentation de la personne ou de l'organisme qui présente le mémoire ;
- ◆ une brève explication de l'intérêt que porte l'auteur au sujet de la consultation ;
- ◆ l'opinion et les préoccupations de l'auteur sur un aspect ou sur l'ensemble de la problématique de la production porcine au Québec ;

De façon plus particulière, il serait souhaitable que les mémoires contiennent les suggestions, les commentaires et les recommandations de leurs auteurs quant aux différents aspects du mandat de la Commission. Ceux-ci pourraient notamment aborder les questions suivantes :

- ◆ Quels seraient les paramètres du cadre dans lequel la production porcine devrait s'exercer pour assurer simultanément sa pérennité et la qualité de l'environnement ?

- ◆ Quels procédés, techniques, méthodes ou modèles de production doivent être privilégiés ?
- ◆ De quelle manière conjuguer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques pour favoriser une pratique durable de la production porcine et une cohabitation harmonieuse des activités ?

Pour aider les citoyens, groupes et municipalités à élaborer un mémoire, un guide intitulé *Comment rédiger un mémoire* est disponible dans le site Internet de la Commission.

Les mémoires ne doivent pas contenir de renseignements nominatifs tels adresse et numéros de téléphone. Ceux-ci devront être fournis sur une page distincte. Les mémoires volumineux doivent être accompagnés d'un résumé.

Par ailleurs, aucun changement ne devra être apporté au mémoire transmis. Tout ajout ou complément d'information devra nous parvenir sous forme d'addenda de sorte qu'il puisse être annexé au mémoire déjà reçu.

### 3. Transmettre un mémoire

Bien que les mémoires peuvent être transmis sur support papier, la Commission encourage les citoyens à les lui transmettre sur support électronique. Dans ce cas, le document devra être compatible avec les suites bureautiques Microsoft OFFICE (Word, Excel et Powerpoint) ou en format PDF. Le document doit tenir dans un fichier unique.

Afin d'être en mesure de bien identifier les documents, il convient de s'assurer de bien indiquer le sujet, la date, la taille ainsi que le nombre de pages.

Faire parvenir le mémoire aux coordonnées suivantes :

**Secrétaire du BAPE**  
**À l'attention de madame Anne-Marie Gaulin, coordonnatrice**  
**Secrétariat de la Commission sur le développement**  
**durable de la production porcine au Québec**  
**575, rue Saint-Amable, bureau 2.10**  
**Québec (Québec) G1R 6A6**  
**Courriel : [secretariat-prod-porcine@bape.gouv.qc.ca](mailto:secretariat-prod-porcine@bape.gouv.qc.ca)**

### 4. Pour en savoir plus

De l'information complémentaire, notamment en ce qui a trait à l'horaire des séances publiques de la deuxième partie, pourra être trouvée dans le site Internet de la Commission, à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Pour tout autre renseignement, il faut s'adresser à l'un des conseillers en communication :

**Daniel Bérubé**, conseiller en communication  
*ou*  
**Alexandra Dufresne**, conseillère en communication

Téléphone : (418) 643-7447  
Sans frais : 1 800 463-4732  
Courriel : [prod-porcine@bape.gouv.qc.ca](mailto:prod-porcine@bape.gouv.qc.ca)



# Calendrier

## Québec

Syndicat de la fonction publique du Québec  
Salle Gosselin-Harguindeguy  
5100, boulevard des Gradins  
à compter du **lundi 3 mars**

## Saint-Hyacinthe

Hôtel des Seigneurs  
Salle Gala 1  
1200, boulevard Johnson Ouest  
à compter du **lundi 10 mars**

## Lachute

Sous-sol de l'église Sainte-Anastasia  
174, rue Bethany  
à compter du **vendredi 14 mars**

## Ville-Marie

Sous-sol de l'église de Ville-Marie  
(Notre-Dame-du-Rosaire)  
20, rue Notre-Dame Nord  
à compter du **lundi 17 mars**

## Carleton—Saint-Omer

Salle de l'OTJ de Saint-Omer  
106, route 132  
à compter du **lundi 17 mars**

## Rimouski

Hôtel Rimouski  
Salles Langevin-Ouellet  
225, boulevard René-Lepage Est  
à compter du **mercredi 19 mars**

## Saint-Jean-sur-Richelieu

Club de golf de Saint-Jean-sur-Richelieu  
320, Jacques-Cartier Sud  
à compter du **jeudi 20 mars**

## Sherbrooke

Hôtel Delta  
Salle Sherbrooke B  
2685, rue King Ouest  
à compter du **lundi 24 mars**

## Baie-Saint-Paul

Forum Jeunesse Charlevoix Ouest  
13, rue de Lumière  
à compter du **lundi 24 mars**

## Shawinigan

Centre de la culture de l'Auberge Grand-Mère  
15, 6<sup>e</sup> Avenue  
Grand-Mère  
à compter du **mercredi 26 mars**

## Alma

Hôtel Universel Alma  
Salle Piékouagami  
1000, boulevard des Cascades  
à compter du **mercredi 26 mars**

## Saint-Charles-Borromée

Centre Saint-Jean-Bosco  
249, Chemin du Golf Est  
à compter du **lundi 31 mars**

## Montréal

Salle Dom Polski  
1956, rue Frontenac  
à compter du **mercredi 2 avril**

## Drummondville

Hôtel et suites Le Dauphin  
Salle Couronne A-B-C  
600, boulevard Saint-Joseph  
à compter du **lundi 7 avril**

## La Pocatière

Sous-sol de la Cathédrale  
203, 4<sup>e</sup> Avenue  
à compter du **mercredi 9 avril**

## Sainte-Marie

Salle de réception Le Danube bleu  
1461, route Kennedy Nord  
à compter du **lundi 14 avril**

*Nota bene : Tout changement éventuel à l'horaire prévu sera annoncé dans le site Internet de la Commission, de même qu'à la porte du lieu concerné.*

**Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement**

**Québec** 